



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lectra confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 15 avril 2020. Lectra (FR0000065484 – LSS), société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B, confirme, sur la base des comptes consolidés de son dernier exercice clos le 31 décembre 2019, son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir.

Lectra respecte les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME fixés par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014, pris